

Quelle laïcité ?

Intervention au colloque du Centre Charlier sur la laïcité, le 31 janvier 2004

Le Journal du Dimanche du 18 janvier dernier publiait un reportage sur la manif de la veille. La 2e manif des femmes voilées. On pouvait y lire ces propos d'un couple de manifestants : « On vit dans une république laïque où on veut interdire le voile ? Et pourquoi alors mange-t-on du poisson le vendredi dans les écoles ? se demandent Wafa et son mari. Pourquoi impose-t-on aux enfants de fêter Noël ? Pourquoi interdit-on l'appel du muezzin quand les cloches des églises sonnent tous les jours ? »

Ce sont là les bonnes questions. Les seules bonnes questions. Or ce sont les questions auxquelles la République laïque ne peut pas répondre. Ce sont les questions qui manifestent l'impasse dans laquelle la République laïque s'est enfermée.

La République laïque croit pouvoir opposer la laïcité républicaine à la revendication islamique. Au contraire, l'islam se sert du laïcisme pour progresser. Comme on l'a vu à cette manif, et à la manif précédente, et à celles qui vont suivre. Comme on l'a vu dans les multiples réactions de chefs religieux et politiques de pays musulmans, glorifiant de façon inédite la Révolution française, les droits de l'homme, la devise républicaine, la laïcité française. On les a tous entendu dire, en substance : "Comment vous, qui êtes la patrie des droits de l'homme, le pays de la tolérance, le pays de la liberté, pouvez-vous seulement imaginer promulguer une loi de persécution religieuse contre les musulmans ?"

Cela paraît hallucinant, que des responsables musulmans utilisent une telle argumentation, alors que l'islam ne reconnaît ni les droits de l'homme ni quelque laïcité que ce soit, et ne pratique la tolérance que sous la forme de la dhimmitude. Mais l'islam est chez nous en terre de conquête, et dans le jihad tous les moyens sont bons, on peut prendre les armes des adversaires pour les retourner contre eux. Ce qu'ils font avec délectation.

Et avec le soutien de certaines forces autochtones de subversion. Certains ont ainsi embrayé sur l'argument : laissez-les donc libres de porter le voile ou pas, et ils ont créé une association pro-choix. Ça ne vous dit rien ? C'est comme pour l'avortement. Laissez-nous libres d'avoir un enfant ou non, laissez-nous libres de porter le voile ou non. Le processus est le même : il s'agit dans un cas d'imposer le droit à l'avortement, dans l'autre le droit au prosélytisme islamique. Les chemins de la subversion sont toujours identiques.

Il serait vain, bien sûr, d'opposer aux musulmans le fait que la révolution française fut anti-religieuse, qu'elle fut la première à arracher le voile — le voile des religieuses —, que le laïcisme français n'a pas été fondé sur la tolérance mais sur la guerre contre la religion. L'argument ne peut pas les toucher, puisque d'une part ils se moquent bien de la réalité des droits de l'homme qu'ils utilisent comme argument ad hominem, et que d'autre part il ne leur déplaît nullement que ce laïcisme fût anticatholique. C'est même une merveilleuse coïncidence, que cette laïcité censée garantir la neutralité religieuse soit en même temps une arme de combat contre le christianisme ! La neutralité qui permet à toute religion de s'exprimer, et qui en fait persécute le christianisme, c'est doublement bon à prendre ! Vous avez pu remarquer comment Tariq Ramadan, qui se pose habilement en spécialiste de la laïcité, explique qu'il connaît très bien la loi de 1905 et que rien dans cette loi ne prohibe le port du foulard islamique !

Les militants islamiques reprenant à leur compte le thème de la laïcité, des droits de l'homme, le drapeau tricolore et la Marseillaise, la République est bien coincée pour leur expliquer pourquoi leurs filles n'auraient pas le droit de se vêtir selon leurs convictions religieuses, alors que la Déclaration des droits de l'homme comporte cet article (rédigé de façon si curieuse) que nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses. Article qui implique qu'on puisse manifester ses opinions, même religieuses. Même musulmanes...

Autrefois, il était interdit de parler breton à l'école laïque, les enfants bretons n'avaient pas le droit de parler leur langue maternelle, même dans la cour de récréation, sous peine de punitions et d'humiliations. C'est ainsi que la langue bretonne a été peu à peu éradiquée. Dans l'esprit des laïcards, l'interdiction du voile islamique est analogue. Ils ne veulent voir à l'école que des enfants tous identiques, sans religion, sans autres références culturelles que celles de la République. Des enfants qui passent tous dans le moule unique de l'école de la République pour devenir des citoyens interchangeables. Citoyens égaux de la République une et indivisible.

Une phrase de Jacques Chirac, dans le discours solennel où il a annoncé la loi contre le voile, est significative : « Tous les enfants de France sont fils et filles de la République. » C'est là une expression typique de l'idéologie républicaine, dans sa forme extrémiste, même. Car même les orphelins n'ont jamais été appelés fils et filles de la République : on les appelle pupilles, pupilles de l'Etat ou pupilles de la nation, ce qui n'est pas du tout la même chose. Je proteste. Je ne suis pas fils anonyme de la République anonyme. Je suis le fils de mes parents, qui m'ont donné la vie et un nom, et me font héritier de la civilisation dont ils participaient. Et je suis fils de l'Eglise, qui

me donne la vie éternelle. La République ne m'a pas donné la vie, elle n'est donc pas ma mère.

Avec le propos de Chirac, et tous les propos hautement républicains qui font la propagande autour de la loi prétendument de laïcité, on a l'impression de se retrouver à la Révolution française. Ce qui n'est pas étonnant, puisqu'il s'agit, nous rabâche-t-on, de défendre les principes républicains, les valeurs fondatrices de la République.

Et c'est en effet sur ce plan qu'il faut considérer les choses. Il faut retourner à la Révolution française pour comprendre ce qui se passe. Les observateurs internationaux soulignent d'ailleurs à quel point ce débat sur le voile est spécifiquement français, et qu'il n'est possible que dans le pays de la Révolution de 1789.

La Révolution a, comme son nom l'indique, renversé l'ordre des choses. Jusque-là l'homme vivait dans des communautés : la communauté familiale, la communauté paroissiale, la communauté du métier, la communauté provinciale, etc. La Révolution édicte que tous les hommes naissent libres et égaux en droits, que la loi est l'expression de la volonté générale, et que le principe de toute autorité réside essentiellement, par essence, dans la nation, à savoir dans la collectivité des citoyens égaux.

Les hommes naissent sans famille, ils sont fils de la République, comme dit Chirac, et il n'existe aucune loi supérieure à celle des citoyens, aucune autorité fondée sur la nature ou sur la tradition.

L'ancienne société organique, formée de familles et de corps intermédiaires, constituant un corps social diversifié et hiérarchisé, est remplacée par un amas de grains de sable, tous pareils. Grains de sable baptisés enfants d'une abstraction universelle intitulée République.

Ce tas de sable informe, on lui a donné le nom de nation, ce qui n'a aucun sens puisque cette nation est définie comme universelle. Et pour lui donner un peu de consistance, on a parlé de "communauté nationale". Là où il n'y avait pas de communauté, là où il n'y avait pas de nation.

Mais nous sommes ici au cœur du problème actuel. La nation révolutionnaire est universelle parce que la France est la patrie des droits de l'homme qui sont universels. Ce sont là les valeurs de la République. De ce fait, pendant la Révolution, les étrangers acquéraient automatiquement la nationalité française quand ils venaient se mettre au service de la Révolution. J'insiste là dessus : les étrangers acquéraient

automatiquement la nationalité française quand ils venaient se mettre au service de la Révolution.

transposez cela aujourd'hui : les immigrés doivent acquérir la nationalité française, et ils sont aussitôt des Français à part entière, à condition qu'ils souscrivent aux valeurs de la République. D'où qu'ils viennent, quelle que soit leur culture, ils sont Français s'ils souscrivent au fameux pacte républicain. Et leurs enfants sont dès leur naissance fils et filles de la République. Il aura fallu plus de deux siècles pour expérimenter ce que voulait dire le principe révolutionnaire selon lequel tous les étrangers qui venaient travailler pour la Révolution devenaient français.

Pendant longtemps, les principes les plus révolutionnaires de la Révolution n'ont pas été mis en œuvre, du moins dans toutes leurs implications. La société est restée en grande partie ce qu'elle était. Du moins la société rurale, mais c'était la très grande majorité de la population. A la campagne, au moins jusqu'en 1914, on vivait globalement comme sous l'ancien régime : les enfants naissaient dans des familles où personne ne contestait l'autorité du père, les familles constituaient des paroisses dont nul ne contestait l'autorité du curé, etc. Cette société était globalement chrétienne, et si cette société continuait d'être une société, c'est parce que les anciens principes continuaient de la faire vivre. Ce n'était pas l'idéologie républicaine qui faisait perdurer le tas de sable. L'idéologie républicaine restait largement étrangère à la vie réelle du pays. Et le mot de nation, l'expression de communauté nationale, avaient fini par prendre un sens chargé de valeurs traditionnelles, celles de l'identité française.

Malgré la déliquescence généralisée de nos sociétés, il reste quelque chose de cet héritage, ancré jusque dans l'inconscient. Lorsqu'on nous dit que les immigrés arabomusulmans doivent être intégrés à la communauté nationale pour éviter le communautarisme, quand on nous dit que leurs enfants, sont eux aussi, comme les nôtres, fils et filles de la République, et que le voile à l'école est le seul et unique point d'achoppement entre eux et la république, et quand on voit par ailleurs les femmes musulmanes faire des manifestations islamiques en brandissant une carte d'électeur et en chantant la Marseillaise, il y a une illusion qui se déchire. L'imposture se fait jour. A commencer par l'imposture de la "communauté nationale".

Malgré les beaux discours républicains, chacun voit que l'islam n'est pas français. Non seulement dans les écoles, mais dans la rue, dans les hôpitaux, dans les supermarchés, dans tous les lieux publics, ces femmes voilées, de plus en plus carrément en tchador, ce n'est pas le visage de la France. L'invasion islamique fait éclater l'imposture de l'idéologie républicaine. On peut toujours parler d'égalité des

citoyens, de droits identiques pour tous les fils et filles de la République, le brave Dupont devant sa télé se dit : ce n'est pas la France, on n'est plus chez nous.

Pourquoi ce n'est pas la France ? Parce que les Françaises et les Français ne s'affichent pas avec des vêtements orientaux qui ne correspondent à aucune de nos traditions. Parce que ceux qui portent ces vêtements affectent de parler dans une langue manifestement étrangère. Parce qu'ils revendiquent des lieux de culte qui ne sont pas de notre culture. La France, ce sont des villages avec une église, des villes avec une cathédrale, des croisements de routes avec des croix ou des calvaires. Parce que la France est ostensiblement chrétienne.

La République laïciste ne peut pas répondre à Wafa, qui demande pourquoi on fait manger du poisson à ses enfants le vendredi, pourquoi on leur fait fêter Noël, pourquoi les cloches sonnent alors qu'on ne peut pas entendre le muezzin.

La République laïciste ne peut pas répondre. La France peut répondre. Par ses clochers, par ses cimetières, par les noms très ostensibles de ses villages, les innombrables Saint-Martin, Saint-Pierre, Saint-Maurice, Saint-Ouen, Saint-Vincent ou Saint-Sauveur...

La République laïciste ne fait aucune distinction entre les religions, entre le catholicisme et l'islam. Elle ne peut pas faire de distinction, au nom de son laïcisme. D'où la phrase de Chirac : « L'islam a toute sa place parmi les grandes religions présentes sur notre sol. » Mais la France fait la distinction. La France, aussi déchristianisée qu'elle soit, sait qu'elle est d'origine chrétienne, et que l'islam n'est pas français. Que l'islam ne peut donc pas avoir la même place sur notre sol. La France commence même à se rendre compte que l'islam n'est pas une religion, mais une idéologie. Totalitaire.

L'affaire du voile islamique est en train de révéler, au moins confusément, aux Français, que le discours sur les valeurs républicaines est un discours qui nie ce qui fait la spécificité française, qui nie l'identité française. Peut-être va-t-elle conduire certains à retrouver cette identité.

D'autant qu'il n'y a pas que le voile, bien sûr. Il y a le soi-disant Conseil français du culte musulman, qui n'est pas plus français que son président algérien subventionné par l'Arabie saoudite pour restaurer sa Mosquée. Il y a les quartiers transformés en ghettos ethniques. Il y a les cantines, non pas celles où l'on continue de servir du poisson le vendredi, mais celles où les imams et les parents musulmans imposent de ne plus servir de porc, et on n'en est même plus là, puisque désormais ils tentent d'y imposer la viande halal, comme on l'a vu, par exemple, avec l'affaire de Nîmes. Il y a

les mosquées qui poussent un peu partout. Les revendications musulmanes sont illimitées, puisque l'islam a toute sa place sur notre sol, et qu'elles ne peuvent cesser que lorsque la République ne sera plus laïque mais islamique. La dernière affaire en date est celle de ce gardien d'immeuble qui a assigné en justice l'office HLM de Saint-Dizier pour obtenir d'aller le vendredi à la mosquée pendant ses heures de travail. Voilà une première, et qui n'a rien d'anecdotique. Il a été débouté, certes, mais c'est le début d'une revendication visant à terme à faire du vendredi un jour férié. D'abord pour les musulmans, puis pour tout le monde. Voilà ce que Wafa aurait pu demander aussi : pourquoi est-ce qu'on nous oblige à prendre notre jour de repos le dimanche, alors que nous allons à la mosquée le vendredi ?

Le dimanche, dies dominica, le jour du Seigneur, c'est encore un signe ostensiblement chrétien, comme la semaine elle-même est ostensiblement judéo-chrétienne. La Révolution le savait bien qui tenta de l'abolir, mais n'y parvint pas davantage qu'elle parvint à abolir le christianisme.

Cette République a beau marteler son expression de communauté nationale, elle ne peut nier qu'elle se trouve confrontée à l'émergence d'une communauté musulmane. Les contorsions de certains pour expliquer que la communauté musulmane doit faire partie intégrante de la communauté nationale pour ne pas sombrer dans le communautarisme sont inopérantes, et n'ont en fait aucun sens. Si la France se trouve face à une agression contre son identité, la République elle-même se trouve face à une explosive négation de son idéologie. La République ne connaît que des citoyens rigoureusement égaux entre eux, unis dans la laïcité qui prime leur diversité d'opinions, même religieuses. Or l'islam ne connaît que l'oumma, la communauté des croyants, et nie toute forme de laïcité (rendre visible l'oumma en France et nier la laïcité, c'est évidemment le sens profond du voile islamique à l'école).

Cette République se trouve donc dans une impasse, dont elle ne peut rigoureusement pas sortir sans se renier.

En revanche, la France peut trouver une solution, tout en se retrouvant elle-même.

La solution, c'est de retrouver la notion de communauté. De vraie communauté. On a déjà commencé, d'une certaine manière, en reconnaissant la spécificité corse. En 1991, la gauche avait voulu reconnaître "le peuple corse composante du peuple français" et le Conseil constitutionnel avait rejeté cette expression, non conforme aux principes de la République. Mais elle est d'abord absurde. Un peuple ne peut pas être la composante d'une autre peuple, une communauté ne peut pas être composante d'une autre communauté. En revanche il peut être une composante de la nation

française, ou tout simplement de la France. Gaudin, ministre de la République, en 1996 avait parlé de peuple corse, alors que son Premier ministre Juppé venait juste de rejeter une fois de plus cette expression à l'Assemblée nationale. Car la réalité s'impose. Il existe indéniablement une communauté corse. S'il existe une communauté corse, une communauté basque, bretonne, alsacienne, force est de reconnaître qu'il existe aussi une communauté arabo-musulmane. Si l'on reconnaît des communautés particulières composantes de la nation française, on peut reconnaître alors l'existence sur le territoire français de communautés qui ne sont pas des composantes de l'immémoriale nation française, et qui sont donc des communautés étrangères.

Qu'on arrête de donner la nationalité française à des gens qui ne veulent pas s'intégrer, à des jeunes qui vont faire leur service militaire dans leur pays d'origine, ce qui indique bien quel est leur pays ; qu'on les reconnaisse pour ce qu'ils sont, ce qu'ils revendiquent, avec parfois une agressivité raciste.

Qu'on leur reconnaisse donc un statut de communauté étrangère, pourvues de droits distincts des droits des nationaux, et certainement pas du droit de s'installer pour toujours et de s'agrandir en permanence.

Certes, ce n'est pas conforme aux soi-disant valeurs de la République. Ce n'est pas la République du tas de sable. Mais c'est la tradition immémoriale des peuples. C'est ce qui correspond aux réalités. Et tort le cou radicalement au faux problème de l'intégration.

Deux objections.

La première, c'est qu'il est arbitraire de définir une communauté étrangère arabo-musulmane quand une bonne partie de ses membres sont des citoyens français. La distinction est pourtant facile. Si les communautés corse, basque, bretonne, etc., sont françaises, c'est parce qu'elles existent sur un territoire corse, basque, breton, etc. qui est le territoire de la France. En revanche, il n'existe pas en France de territoire arabo-musulman. En tant que communauté, les arabo-musulmans ne sont donc pas français, ils forment une communauté étrangère. C'est la réalité des racines face aux vapeurs de l'idéologie.

L'autre objection est que cela se rapproche de ce que l'on connaît dans les pays arabo-musulmans, où les chrétiens ont un statut à part. Or chacun sait que ce statut, s'il a pu protéger les chrétiens à certaines époques, est néanmoins un statut de dhimmitude, d'infériorité, si pénible (même sans évoquer les massacres) qu'il a été en grande partie responsable de l'apostasie ou de l'exil de nombreux chrétiens.

Ici, il ne faut pas se tromper de perspective. Dans les pays arabo-musulmans, les chrétiens ne sont pas des étrangers. On est sûr au contraire qu'ils sont, eux en tout cas, les premiers habitants, les autochtones. Il est donc radicalement injuste qu'ils aient un statut de dhimmitude. En revanche, dans notre pays, les arabo-musulmans sont d'origine étrangère, et il ne serait donc pas injuste de leur conférer un statut de communauté étrangère. D'autant que notre tradition interdirait qu'ils connaissent les aspects humiliants, vexatoires, voire persécuteurs, attachés à la notion de dhimmitude (passée de la protection, qui est son sens originel, à l'oppression). Et si certains jugent qu'ils préfèrent partir, ou se convertir pour quitter cette communauté et rejoindre la vraie communauté nationale, eh bien personne ne s'en plaindra, au contraire.